



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Fonction publique en danger

**Avec la FSU,
engagé-es pour défendre
le service public et ses agent-es !**

Salaires : c'est prioritaire !

Le gouvernement poursuit sa politique de gel de la valeur du point d'indice, aggravant ainsi davantage le décrochage des rémunérations indiciaires d'avec le coût de la vie. Par comparaison avec l'inflation, les traitements perçus par les agent-es publics auront perdu 10 % en 10 ans, entre 2008 et 2018 !

Pour emballer ses mauvais coups, la seule piste envisagée par le gouvernement serait la rémunération « au mérite » dont on sait pourtant qu'elle n'est pas adaptée aux missions. Elle met les agent-es en concurrence, renforce le rôle de la hiérarchie pour répartir l'insuffisance du financement des rémunérations et favorise l'arbitraire. Au total, elle servira surtout à justifier la baisse du pouvoir d'achat de la majorité des agent-es.



Avec la FSU, exigeons l'augmentation de la valeur du point d'indice, une revalorisation des salaires et des mesures de carrière qui reconnaissent le travail et les qualifications de toutes et tous les agent-es.

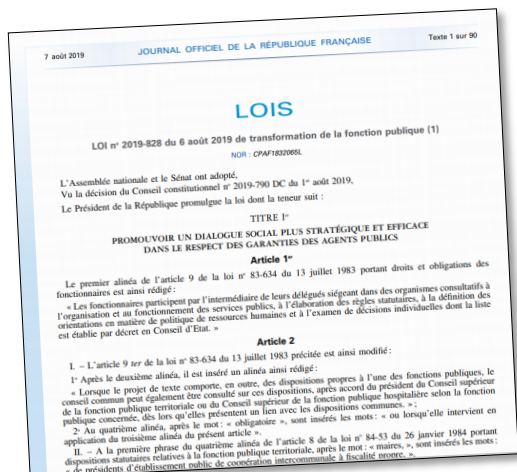
Réforme territoriale

Le gouvernement a engagé une nouvelle séquence de fusions, regroupements et fermetures de services au détriment de la mise en œuvre d'un service public de qualité, de pleine compétence et de proximité sur l'ensemble du territoire. Au programme : suppressions d'emplois supplémentaires, baisse drastique des moyens budgétaires alloués au fonctionnement des services, dégradation des conditions de vie au et hors travail des personnels avec des mobilités forcées conséquentes... Et la loi de transformation de la Fonction publique prévoit des externalisations et privatisations de services qui vont encore réduire le rôle de l'action publique...



Education, Santé, Culture, services de proximité... Avec la FSU, défendons des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire pour répondre aux besoins de toutes et tous les citoyen-nés.

Loi Fonction publique : ce n'est pas fini !



Avec la loi de *Transformation de la Fonction publique* ce sont des modifications en profondeur des principes et du fonctionnement des services publics qui s'opèrent. Réduction du périmètre et des moyens aux services publics pour les usager-es, remise en cause du Statut, mépris du rôle des agent-es et réduction du droit syndical d'intervention des personnels... la loi votée par le Parlement en juillet a fait voler en éclats de nombreuses garanties statutaires (voir le détail sur fsu.fr) et donne davantage de pouvoir aux employeurs en particulier : avec la fusion des CT et des CHSCT et l'affaiblissement des CAP. Les situations individuelles de carrières (mutations dès le 1^{er} janvier 2020, promotions et avancements de grades en 2021) ne seront plus discutées, défendues et vérifiées par les représentant-es des personnels. L'objectif du gouvernement est que le « manager local » en décide seul et en toute opacité. Les syndicats de la FSU œuvreront pour contraindre au maximum de transparence sur les décisions prises et feront tout pour défendre un traitement équitable des agent-es.

Avec la FSU, soyons à l'offensive pour continuer à faire vivre les prérogatives de ces instances y compris comme celles du CHSCT, instance déterminante pour améliorer les conditions de travail des personnels.

La généralisation du recours au contrat est l'institutionnalisation de la précarité ! Le recrutement d'un contractuel pourra aussi primer sur celui d'un fonctionnaire, notamment dans le cadre de postes à profil. L'objectif est de tarir, à plus ou moins long terme, le recrutement de personnels statutaires. La mise en concurrence entre deux types d'emplois risquent bien d'agir comme des éléments de blocages des carrières, notamment en matière de mobilité.

Avec la FSU défendons des emplois de qualité, statutaires et en nombre suffisant ainsi qu'une formation des agent-es à la hauteur de leurs besoins.

Et maintenant ?

De très nombreux autres points relèvent de la rédaction de décrets et ordonnances qui vont maintenant être rédigés et sur lesquels la FSU interviendra. Ils s'articuleront avec d'autres dispositions comme celles de la loi Blanquer dite *Pour une école de la confiance*.

Obligation de formation, obligations de détachement dans le privé en cas d'externalisation du service, organisations spécifiques du temps de travail remises en cause en particulier dans la Fonction publique territoriale mais aussi pour les CPE et les PSY-EN, révision de la protection sociale complémentaire des agent-es publics, réforme des instances médicales, instauration d'une rémunération « au mérite »... **la liste est longue des sujets sur lesquels nous devons continuer d'intervenir et rester mobilisées !**

